Avenant n°2 à la Convention de partenariat du du projet DIAMS

Préambule

En raison de la crise sanitaire qui a fortement impacté la mise en œuvre du projet et de difficultés rencontrées avec le partenaire n°4 A Lab in the air ayant conduit à son exclusion du projet, la période de réalisation du projet est prolongée d'un an, l'organisation du management du projet est modifiée, les tâches et le budget afférent incombant à A lab in the air sont répartis entre les tous les autres partenaires.

De plus, à l'issue du contrôle effectué par l'Union Européenne sur les dépenses présentées, il convient d'entériner le budget retenu *in fine*.

Ainsi les articles de la Convention de partenariat suivants sont modifiés :

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Convention de Partenariat pour la mise en œuvre du projet

UIA03-081, DIAMS, DIgital alliance for Aix-Marseille Sustainability

dans le cadre du programme européen UIA

AVERTISSEMENT. CE DOCUMENT EST LA CONVENTION ENTRE L'AUTORITE URBAINE PRINCIPALE ET LES AUTRES PARTENAIRES DU PROJET UIA.
ELLE A FAIT L'OBJET D'UNE NEGOCIATION ENTRE LES PARTENAIRES ET A ETE PERSONALISEE SELON LES DIFFERENTS BESOINS.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNEE PAR TOUS LES PARTENAIRES DU PROJET CONTIENT L'ENSEMBLE DES RESPONSABILITES ET DES DEVOIRS DE CHAQUE PARTENAIRE AVANT, PENDANT, ET APRES LA REALISATION DU PROJET.

LES AUTORITES DE L'INITIATIVE UIA NE PEUVENT PAS ETRE JUGEES RESPONSABLES NI POUR LE CONTENU NI POUR L'UTILISATION DE CETTE CONVENTION.
LE PARTENARIAT RESTE ENTIEREMENT RESPONSABLE DU CONTENU DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT QUI NE PEUT CONTENIR AUCUNE MESURE CONTRAIRE AU CONTRAT DE SUBVENTION.

Au regard du:

- Cadre légal exposé à l'Article 1 du Contrat de Subvention signé entre l'Entité Mandatée et **la Métropole Aix-Marseille-Provence**, agissant en tant qu'Autorité Urbaine Principale du Projet ***UIA03-081 – DIAMS*** *;*
- L'article 8.1(a) du susmentionné Contrat de Subvention

La présente Convention doit être stipulée entre:

Métropole Aix-Marseille-Provence,
Dénommée "Autorité Urbaine Principale"
Représentée par: *Matine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence*
Et ***AtmoSud***,
Représenté par: *Pierre-Charles MARIA*, *Président*
Et ***ARIA Technologies***,
Représenté par: *Jacques MOUSSAFIR, CEO*
Et ***Groupe La Poste***,
Représenté par: *Frédéric DELAVAL, Président*
Et ***Matrice***,
Représenté par: *Thierry VALLENET, Président*
Et ***L'Air et Moi***,
Représenté par: *Victor Hugo ESPINOSA, Président*
Et ***Groupe Tera***,

Représenté par: *Pascal KALUZNY, CEO*
Et ***GIP AVITEM***,
Représenté par: *Bernard VALERO, Directeur général*
Ci-denommés *les Partenaires du projet*.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Pour la mise en œuvre du projet ***UIA03-081 - DIAMS***, approuvé par le Comité de Sélection le **17/09/2018**, le présent avenant doit être validé entre les partenaires du projet et la Métropole Aix Marseille Provence qui reconnaissent ce qui suit:

CHAPITRE 1 – RESPONSABILITES GENERALES

Article 8
Gestion des paiements anticipés, des frais de préparation et de clôture et financement des activités communes.

3. le budget est réparti de la manière suivante :

N°	***Partenaire***	***BUDGET*** ***TOTAL validé*** ***en Euros***	***Subvention FEDER*** ***en Euros***
1	*AMP*	*844 404,86 €*	*675 523,89 €*
2	*AtmoSud*	*1 417 411,79 €*	*961 060,80 €*
3	*ARIA Technologies*	*419 360,20 €*	*335 488,16 €*
4	*A Lab in the AIR*	*273 125,11 €*	*218 500,09 €*
5	*Groupe La Poste*	*222 380,12 €*	*177 904,10 €*
6	*Matrice*	*494 554,03 €*	*395 643,96 €*
7	*L'Air et Moi*	*183 434,03 €*	*146 747,22 €*
8	*Ecologicsense SAS - Groupe Tera*	*674 681,67 €*	*539 745,34 €*
9	*GIP AVITEM*	*180 015,28 €*	*144 012,22 €*
Total		***4 709 368,01 €***	***3 767 494,41 €***

4. Un troisième paiement FEDER correspondant au solde, prenant en compte les conclusions du contrôle des dépenses réalisés par les auditeurs mandatés par l'Union

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Européenne ainsi que l'avance et l'acompte déjà versés, est effectué suivant la nouvelle répartition financière suivante :

	Total des dépenses validées	Total FEDER	Solde à verser
AMP	844 404,86 €	675 523,89 €	111 610,58 €
ATMOSUD	1 417 411,79 €	1 133 929,43 €	391 080,99 €
ARIA	419 360,20 €	335 488,16 €	76 472,16 €
LA POSTE	222 380,12 €	177 904,10 €	0,00 €
MATRICE	494 554,95 €	395 643,96 €	94 755,96 €
FAEM	183 434,03 €	146 747,22 €	53 277,14 €
TERA	674 681,67 €	539 745,34 €	204 988,25 €
AVITEM	180 015,28 €	144 012,22 €	25 178,62 €

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Marseille, le

Nom de l'**Autorité Urbaine Principale** et **Partenaire de projet n°1** :

Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom et fonction du représentant légal:

Cachet

Amapola Ventron, membre du bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence déléguée à la lutte contre les pollutions

Signature:

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Marseille, le

Nom du **Partenaire du projet n°2**:

AtmoSud

Cachet

Nom et fonction du représentant légal:

Pierre-Charles MARIA, Président

Signature:

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Boulogne-Billancourt, le

Nom du **Partenaire du projet n°3**:

ARIA Technologies

Nom et fonction du représentant légal:

Jacques MOUSSAFIR, CEO

Cachet

Signature:

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Issy les Moulineaux, le

Nom du **Partenaire du projet n°5**:

GEOPOST- Groupe La Poste

Nom et fonction du représentant légal:

Frédéric DELAVAL, Président

Cachet

Signature:

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Paris, le

Nom du **Partenaire du projet n°6**:

Matrice

Nom et fonction du représentant légal:

Thierry VALLENET, Président

Cachet

Signature:

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Marseille, le

Nom du **Partenaire du projet n°7**:

L'Air et Moi

Nom et fonction du représentant légal:

Christel GROSJEAN BREGLIANO, Présidente

Signature:

Cachet

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Crolles, le

Nom du **Partenaire du projet n°8**:

Ecologicsense SAS - Groupe TERA

Nom et fonction du représentant légal:

Pascal KALUZNY, CEO

Cachet

Signature:

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024

Signatures

Fait à, Date:

Marseille, le

Nom du **Partenaire du projet n°9**:

Cachet

GIP AGENCE FRANCAISE DES VILLES ET TERRITOIRES MEDITERRANEENS AVITEM

Nom et fonction du représentant légal:

Marie BADUEL, Directrice générale

Signature:

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2024